
JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

Du Dimanche 3 Juin 1792.

NOUVELLES.

Tous ceux qui connoissent l'état déplorable de nos armées, ceux qui savent que le soldat est sans frein et sans discipline, que le général Lukner en est réduit aujourd'hui à former des regrets, ceux-là ne douteront point que l'imposante coalition des forces destinées à arracher la France aux mains cruelles qui la déchirent, n'ait nullement besoin de l'appui de l'Angleterre et de l'Espagne : c'est donc à tort qu'un certain parti proclame avec enthousiasme la réponse faite par sa majesté Britannique, à la note qui lui avoit été remise par M. Chauvelin, notre ambassadeur constitutionnel.

Voici cette réponse ; nous allons voir d'ailleurs jusqu'à quel point elle est décisive.

« Le soussigné secrétaire d'état du roi a eu l'honneur de mettre sous les yeux de sa majesté la note officielle que M. Chauvelin lui a remise le 15 de ce mois. Il a l'ordre de témoigner à ce ministre combien sa majesté est toujours sensible aux preuves d'amitié et de confiance qu'elle reçoit de la part de sa majesté très-chrétienne, et avec combien de sincérité elle y répond, par des sentimens parfaitement réciproques.

» Sa majesté n'a pu apprendre qu'avec le regret le plus profond la nouvelle de la guerre, qui a malheureusement éclaté entre sa majesté le roi très-chrétien, et sa majesté le roi d'Hongrie et de Bohême. Ce sentiment lui est également dicté par l'amour de l'humanité, par l'intérêt qu'elle prend au maintien de la tranquillité de l'Europe, et par les vœux qu'elle fait toujours pour le bonheur personnel de leurs majestés très-chrétienne et apostolique, et pour la prospé-

rité de leurs états. Dans les circonstances actuelles elle croit devoir s'abstenir d'entrer dans la discussion des motifs et des démarches de part et d'autres, qui ont amené une rupture si affligeante pour un souverain voisin, et ami des deux parties belligérantes. En se bornant donc à exprimer les vœux qu'elle ne cessera de former pour le rétablissement prompt et permanent de la paix, elle n'hésite cependant pas de donner à sa majesté très-chrétienne l'assurance directe et positive de son empressement à remplir, de la manière la plus exacte, les stipulations du traité de navigation et de commerce dont sa majesté très-chrétienne demande l'exécution. Fidelle à tous ses engagements, sa majesté apportera le plus grand soin au maintien de la bonne intelligence qui subsiste si heureusement entr'elle et sa majesté très-chrétienne, s'attendant avec confiance qu'animée des mêmes sentimens, sa majesté très-chrétienne ne manquera pas de contribuer ou même but, *en faisant respecter de sa part les droits de sa majesté et de ses ALLIÉS*, et en défendant rigoureusement toute démarche qui pourroit troubler cette amitié que sa majesté a toujours désiré de consolider et de perpétuer, pour le bonheur des deux empires. »

Signé, GRENVILLE.

Nous nous contenterons d'observer, pour le moment, que toutes les personnes à qui la politique n'est pas tout à fait étrangère, n'ignorent point qu'il existe entre la Prusse et l'Angleterre, un traité par lequel les deux puissances s'obligent à se fournir respectivement des secours en cas de guerre offensive ou défensive, et que conséquemment à ce traité, l'Angleterre ne pourra demeurer dans une neutralité absolue, aussi-tôt que les intentions et les démarches du roi de Prusse

seront avouées officiellement. L'esprit de parti fait encore des efforts pour élever des nuages sur les vraies dispositions de ce prince; mais il faut avoir un grand fond d'incrédulité pour refuser d'ajouter foi aux préparatifs hostiles qui se font dans ses états, et à la marche de plusieurs corps de troupes. Voici ce que dit à ce sujet une lettre de Coblenz.

De Coblenz, 25 mai 1792. La première colonne de l'armée Prussienne a déjà atteint le cercle de Franconie. Le 19 de ce mois dix-huit cents hommes de cette armée sont arrivés à Wurtzbourg. Une lettre que Frédéric Guillaume lui-même vient d'écrire à l'électeur de Cologne pour le prévenir qu'une partie de ses troupes passera par les états de S. E. électoriale, explique l'énigme de la non-réquisition dont quelques personnes s'étoient étonnées. Le roi de Hongrie et le roi de Prusse sont trop pressés de faire arriver leurs troupes, pour s'attreindre à la rigoureuse observation des formalités qui auroient pu en retarder la marche.

Six mille tentes sont arrivées pour l'armée des princes; celles qui sont destinées au prince de Condé sont déjà distribuées, le reste sera ici sous peu de jours. Au commencement de Juin l'armée du prince de Condé sera formée en entier. On attend ici les fils de M. le comte d'Artois.

Soleure 28 mai. Notre diète assemblée à Frawenfeld vient de se déclarer permanente jusqu'au moment où la tranquillité de l'Europe lui permettra de se séparer. Elle gardera une neutralité armée. Les cantons ont en conséquence fait prier M. de Custine d'évacuer les gorges de Porentrui, s'il ne préfère à s'en voir déloger par la force des armes.

M. Barthelemi s'étoit retiré à Bade pour les négociations avec les cantons. Mais il a été statué qu'on ne pouvoit ni le reconnaître ni traiter avec lui pour le renouvellement des capitulations avec la France, vu qu'on ne traitera jamais qu'avec le roi.

Extrait du bulletin de l'armée Autrichienne.

Bruxelles, le 29 mai.

Le 27, à trois heures du matin, nos troupes ont attaqué un détachement d'infanterie Française, placé en avant de Condé, dans le poste appelé le Cog. Les Français ont été repoussés jusque dans Condé, après avoir

eu une trentaine tant sabrés que tués, outre trois prisonniers. Nous avons eu huit blessés et un mort.

Le général d'artillerie comte de Clairfait est arrivé récemment de Vienne. Il a déjà pris inspection des campemens de notre armée.

Tournai 28 mai. Nous avons un cordon de troupes, de 45 mille hommes, qui s'étend depuis cette ville jusqu'aux bords de la Meuse, afin de pouvoir protéger promptement Namur, Charleroi et Mons. Nos forces augmentent tous les jours, et de nouvelles troupes venant du fond de l'Allemagne vont arriver incessamment à Bruxelles. Une partie des Prussiens sont déjà rendus à Ruremonde et à Liège. Nos soldats sont impatients de marcher contre les Français. Ceux-ci ont, dit-on, une armée de plus de 60 mille hommes auprès de Valenciennes. Depuis plusieurs jours nous les attendons; car on nous avoit fait espérer l'honneur de leur visite. Nous pourrions bien, s'ils ne se hâtent, leur abrégér le chemin.

A N G L E T E R R E.

Nos lettres de Londres, en date du 29 mai, ne contiennent rien d'important, si nous exceptons ce qu'a dit M. Rolle (un des plus célèbres avocats d'Angleterre) dans la chambre des communes, en parlant des *boute-feux* que les Français envoient dans cette isle, pour y faire des missions, et convertir les Anglais à la foi moderne; « et parmi les missionnaires de la nouvelle espèce, dit-il, on distingue un ci-devant évêque de la ci-devant France, qui, non content d'avoir contribué au *bonheur général* de ses compatriotes, veut bien, par esprit de religion, *échauffer le cœur et l'esprit* des pauvres habitans de Birmingham, etc. »

(Nous prions nos lecteurs de ne pas croire que nous voulons désigner ici M. de Périgord, ancien évêque d'Autun, que le hasard, le plus pur hasard, a fait arriver à Birmingham, trois jours avant l'insurrection, qui vient d'y être apaisée par le bras militaire. — M. de Périgord n'est nullement fait pour semer la discorde, ni mettre sa vie en danger! car les Anglais pendent les émissaires imprudens, de quelque ordre qu'ils soient.)

Tros, ratalus-ve suat, nullo discrimine agetur!

P. S. Les officiers se plaignent qu'on a distribué, on ne sait comment, des écrits

incendiaires aux soldats , et même aux gardes du roi.

Paris , 2 Juin.

A l'exception de quelques mouvemens occasionnés par le renchérissement du pain , et apaisés sur-le-champ , la capitale jouit , depuis deux jours , d'une assez grande tranquillité. La fête en l'honneur de Simoneau , dont le département a fait paroître le long programme , où le mot *loi* est intercalé à tout propos , et d'une manière ridicule , cette fête , qui se célèbre demain dimanche , n'excite presque aucune sensation dans le peuple. A la suite de convulsions aussi violentes que celles qu'on lui a fait éprouver , il est naturel qu'il soit retombé dans l'apathie. D'ailleurs cette fête est regardée comme la fête des aristocrates et des feuillans ; car , ajoute-t-on , Simoneau n'étoit qu'un accapareur. Néanmoins , comme la gendarmerie , la garde nationale et les autorités constituées doivent y assister , il est vraisemblable qu'elle aura un certain éclat.

— Les motionnaires de la terrasse des Feuillans se sont vus abandonnés par leurs auditeurs , qui les ont quittés pour aller entendre , sous un arbre voisin , un prône très-civique. Le prédicant étoit un sansculottes , qui , monté sur une chaise , déclamoit à pleine voix devant un nombre auditoire le troisième numéro du journal de Robertspierre. Nous avons dit que cet incorruptible jacobin avoit juré une haine irrconciliable à la faction Bordelaise ; et que jaloux de ce que Brissot et Condorcet , les deux appuis de cette faction , avoient la faculté d'égarer le peuple dans deux journaux , du reste fort insipides , (le Patriote Français et la Chronique) il avoit résolu de son côté de travailler l'opinion par les mêmes moyens. Il a donc entrepris un journal , qui , malgré le nom de Robertspierre , n'éveillerait pas la curiosité , s'il n'avoit d'intérêt que celui qu'il tire des talens de son auteur , qui certainement sont au-dessous du médiocre , ou , ce qui pis est , au-dessous de ceux de ses deux antagonistes ; mais Robertspierre devoit naturellement exciter quelqu'attention , en s'élevant avec force contre les idoles du jour au moment où leur culte paroît le mieux établi ; au moment où elles se croient le mieux affermées sur le piedestal où les a placés la crédulité populaire.

Il a entrepris de démasquer ces hommes

perfides « plus dangereux mille fois que les suppôts de l'aristocratie ou du feuillantisme , parce que , sous le manteau du patriotisme , ils portent chaque jour à la liberté les plus cruelles atteintes. » C'est contre Brissot , Condorcet , Guadet , Vergniaud et Gensonné , qu'il dirige ses traits : contre ces hommes audacieux , pour employer ses expressions , « contre ces vils intrigans , qui spéculent sur les révolutions comme les empiriques sur les maladies humaines , ou comme les brigands sur les incendies. »

On sent bien que nous n'oserions pas , de notre chef , dire à ces messieurs des vérités aussi dures. Il n'y a guère que Robertspierre et Camille Desmoulin , qui puissent aujourd'hui leur rendre ainsi justice ; mais il est si utile de disséminer de pareilles vérités , que , quel qu'impure que soit la bouche qui leur a servi d'organe , nous avons cru devoir les recueillir. Si nous n'étions à la veille des plus grands événemens ; si les deux factions avoient le temps de se disputer la popularité , elle resteroit au parti Robertspierre , parce qu'il est beaucoup plus exagéré encore que ses adversaires. Fort heureusement , tout annonce qu'une tempête commune doit bientôt submerger ces corsaires ennemis , et rendre à ses vrais maîtres l'empire de la mer.

J A C O B I N S.

M. Lasource fait la récapitulation des griefs imputés aux gardes du roi , et que les jacobins avoient fournis à M. Bazire. Une brochure , dit-il , faite en forme d'Almanach , dans laquelle on établissoit que le roi est prisonnier , et que l'honneur est à Coblenz , a été déposée sur le lit de chaque garde ; quelques-uns l'ont déchirée , et ont été chassés. . . . Il faut , messieurs , a dit M. Bazire , garantir le roi des entreprises de ce corps ! . . . etc. etc. M. Albitte fait une sortie vigoureuse contre le roi : si , dit-il , sous prétexte que le terrain des Tuileries appartient au roi , il y construisoit une Bastille qui menaçât la liberté des citoyens , le souffririez-vous ? (Les tribunes s'écrient : une bastille ! comment ! le roi va mettre une Bastille dans les Tuileries ? Un frère plus pénétrant dit aux tribunes : je crois que ce n'est pas ça qu'on a dit. — A la bonne heure !) M. Legendre. Les piques ont paru à l'assemblée nationale ; elle a vu l'opinion publique s'énoncer hautement : je demande si elle n'a pas le droit , en attendant que les 83 départemens aient été consultés , de suspendre

le roi? (Applaudissemens très-vifs à cette grossière impertinence.) Par son veto, le pouvoir exécutif a droit d'arrêter les meilleures lois ; or nous le suspendons provisoirement jusqu'à ce que la constitution ne soit plus en danger ; car j'aime à me renfermer dans les bornes de la constitution.

Cette insolente ineptie, dont le moindre défaut est d'être inconstitutionnelle, n'est relevée par personne..... Que des fous osent donc vanter encore l'amour des jacobins pour la loi !

M. Chambon dit avoir parlé à des suisses de Courbevoye, qui ignorent les faits qu'on leur impute, et qui regardent ces bruits comme répandus pour semer entr'eux la division. (On murmure.) Un soldat suisse assure que ceux de ses compagnons, qui ont arboré la cocarde blanche, ont été mis en prison. Un membre veut prouver que la garde nationale est toujours dans les bons principes, puisqu'elle a improuvé la conduite du commandant-général. Plusieurs voix s'écrient : les bataillons ne peuvent délibérer : il n'y a que nous qui ayons ce droit ! M. Tallien rassure l'aimable société, en disant que le bataillon des Capucines a dénoncé la conduite de M. Romainvilliers, faisant les fonctions de commandant-général, et qu'on a improuvé la communication par lui faite de la lettre de M. Pétion. M. Hyon en veut à la garde nationale pour avoir délibéré sans lui : on l'interrompt pour lire la correspondance, lecture plate et ennuyeuse comme à l'ordinaire.

M. Hyon cherche à excuser M. Varlet, membre de la société : ce matin, dit-il, M. Varlet parloit un peu haut, au Palais-Royal : il disoit que M. Lafayette étoit un traître, qu'il se portoit son dénonciateur. Il a écrit ces paroles imprudentes sur un morceau de papier qu'il a placardé au mai de la liberté. La garde s'est saisie de lui : je demande qu'il lui soit nommé un défenseur officieux ; car il n'y a dans son fait que beaucoup d'étourderie. M. Varlet paroit bientôt à la tribune, la protection des jacobins l'a fait relâcher : on l'invite à ne pas faire ainsi signer des pétitions à des inconnus, et à ne pas compromettre par une conduite aussi légère qu'inconvenante, la société estimable dont il se réclame.

(Demain la suite.)

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du vendredi soir 1^{er} juin 1792.

Un membre, après avoir observé que les brigands qui parcouroient les campagnes, dans le département du Loiret, étoient la plupart habillés en gardes nationaux, demande qu'il y ait une peine contre ceux qui porteront cet habit sans être citoyens actifs ou fils de citoyen actif. — Renvoyé au comité de législation.

Des invalides sont venus présenter, à la barre, un projet d'adresse à l'armée, dont on a décrété l'impression et l'envoi.

Trois jacobins viennent, en forme de députation, solliciter l'assemblée de s'occuper de l'affaire de MM. Montmorin, Bertrand, Duport et Duportail.

L'assemblée décrète d'accusation un malheureux prêtre du district de Longwi, sous prétexte qu'il est prévenu d'embauchage.

Le département de l'Aisne (Soissons), en proie à la disette, à cause des approvisionnemens considérables qu'il a fournis à l'armée du Nord, demande un secours de 500,000 liv. Renvoyé au pouvoir exécutif.

Séance du samedi 2 juin.

M. Mayern se plaint de ce que M. Brissot, en livrant à l'impression le discours qu'il a prononcé contre MM. Montmorin et Bertrand, n'a fait imprimer en même temps que quelques morceaux des pièces qu'il a citées à l'appui de sa dénonciation.

Que ces morceaux sont transposés et mis avec art les uns à côté des autres. L'ordre du jour fait justice de cette calomnie.

M. Duberland fait passer à l'assemblée quelques observations sur les discours de M^{rs} Brissot et Gensonné.

On s'est ensuite occupé de M. Duport du Tertre qui, attaqué par M. Saladin, a été défendu par M. Quatremere. On n'a rien décidé à ce sujet.

Nous reprendrons demain cette séance, qui n'offre plus rien de bien important.

Plusieurs membres désirant assister à la cérémonie qui se fera en l'honneur de Simoneau, martyr de la loi, il n'y aura pas de séance dimanche.

Prix de l'argent, 64.